

Bon de souscription

oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église de la nativité de la vierge de Fontaine

Mon don est de € et je bénéficie d'une réduction d'impôt

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :

« Fondation du Patrimoine – Eglise de la Nativité de la Vierge – Fontaine »

- ✚ **Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :
 - de l'**impôt sur le revenu** à hauteur de 66 % du don, dans la limite globale de 20 % du revenu imposable ; *exemple* : une cotisation de 100 € vous revient à 34 € soit 66 € d'économie d'impôt.
 - de l'**impôt de solidarité sur la fortune** à hauteur de 75 % du don, dans la limite de 50 000 euros (soit un don de 66 666 euros) ; *exemple* : une cotisation de 500 € vous revient à 125 € soit 375 € d'économie d'impôt.
- ✚ **Pour les entreprises**, votre don ouvre droit à une réduction à hauteur de 60 % du don, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT. *exemple* : une cotisation de 300 € vous revient à 120 € soit 180 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus. Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement à partir des informations figurant sur le chèque.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune sur les sociétés

NOM ou société :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : mail :

La fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du Patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de 5 années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et tel que validé par la fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai consécutif de 2 ans.

Bulletin à renvoyer à : Fondation du patrimoine
21 rue Andrieux - CS60033
51723 Reims Cedex

Par internet : faites votre don en ligne sur le site : <https://www.fondation-patrimoine.org>

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons reçus. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

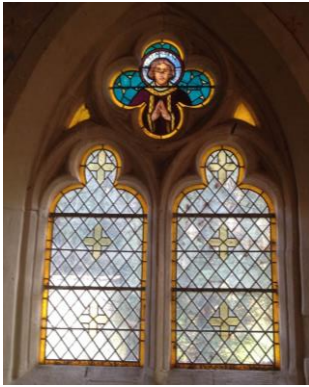
FONDATION

DU
PATRIMOINE

Participez à la
restauration de l'église
de la Nativité de la
Vierge



Découvrez le projet sur le site internet :
www.fondation-patrimoine.org



L'ancienne Fontes ou le Fontaine actuel est déjà cité en 1147. De l'ancienne chapelle du château du XIIème siècle, il ne subsiste plus rien. Remaniée totalement au XVIème siècle, l'église est devenue église paroissiale sous le vocable Saint Antoine. De cette même époque, il ne reste qu'une partie du chœur, de la charpente et une baie.

Au XIXème siècle, de 1830 à 1833, l'église est reconstruite et agrandie. Elle se compose alors de 2 nefs couvertes différemment : celle du sud surmontée d'un berceau, celle du nord d'un plafond. La reconstruction du clocher date de 1887. L'église est un bâtiment non classé sous la responsabilité de la commune. Des travaux s'avèrent nécessaires afin d'en assurer la sécurité et la pérennité.

A savoir :

- Restauration des toitures,
- Restauration des charpentes,
- Restauration des façades intérieures et extérieures



Ces différents travaux seront échelonnés dans le temps en fonction des degrés d'urgence.

L'intérieur de l'église recèle des œuvres d'art : tableaux du peintre Menissier, statues du XV, XVI, XVIIème siècles, une décoration murale originale du peintre suisse Andreazzi (1887).



Edifice culturel, l'église reprend vie grâce à l'association des loisirs qui y organise plusieurs concerts par an. Elle est ouverte au public lors des visites commentées dans le cadre « 1 jour, 1 église ». Le 1^{er} avril 2018, elle fut au cœur de la « marche de Pâques ». D'autres projets culturels sont en gestation.

La commune a engagé un programme de restauration du bâtiment et souhaite donner l'opportunité à toutes les personnes sensibles à ce projet de pouvoir y apporter son aide sous forme de dons.



Aidez-nous donc, par votre générosité à sauver ce patrimoine irremplaçable qui pendant de nombreux siècles, fut le témoin fidèle de tous les événements, graves ou heureux, survenus dans la commune.